

Méthodologie de classification des zones relatives aux orthophonistes libéraux

1 Découpage géographique

Le découpage utilisé pour la France métropolitaine est le **bassin de vie** (définis par l'INSEE). Le Bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi, ce qui représente 1 916 unités géographiques (1 745 bassins de vie des petites villes et des bourgs + 171 bassins de vie des grandes agglomérations).

De plus, les unités urbaines de plus de 30 000 habitants sont, quant à elles, découpées en **pseudo-cantons** (définis par l'INSEE), ce qui correspond à un regroupement d'une ou plusieurs communes¹ entières. Les pseudo-cantons prennent le nom de la commune la plus peuplée du regroupement.

La France métropolitaine est alors découpée en **3 043 bassins de vie ou pseudo-cantons**. La liste présentant l'ensemble des bassins de vie/pseudo-cantons se trouve dans un document annexe Excel (le nom de la commune principale de chaque bassin de vie/pseudo-canton est matérialisé en gras). Les noms attribués aux zones sont également définis par l'INSEE.

Notons que deux zones (numéros d'identifiants différents) faisant parti d'une unité urbaine de plus de 30 000 habitants peuvent avoir le même nom (libellé identique) sans représenter le même territoire géographique. Par exemple, l'aire urbaine d'Albi regroupant la commune d'Albi et plusieurs communes adjacentes compte plus de 90 000 habitants. Suivant la méthodologie ci-dessus, cette unité est découpée de la manière suivante :

- Le bassin de vie du nom d'Albi
- Et un pseudo-canton, également du nom d'Albi (commune la plus peuplée) regroupant certaines banlieues de la commune d'Albi ainsi que les communes de l'aire urbaine

2 Source de données

2.1 Variables d'activité

Les données sur le secteur libéral concernent les professionnels actifs au 31 décembre 2010 ayant perçu au moins 5 000 € d'honoraires.

Les informations sur l'activité et les honoraires des orthophonistes libéraux, quel que soit le régime d'affiliation de leurs patients, sont issues du système national d'information inter régimes de l'assurance maladie pour des soins effectués en 2010 et remboursés jusqu'à fin Août 2011

2.2 Variables administratives

Les variables administratives par cabinet des orthophonistes libéraux sont issues du fichier national des professionnels de santé (FINPS) de décembre 2010.

Un orthophoniste ayant plusieurs cabinets sera compté pour chacun de ses cabinets. De même, chaque orthophoniste d'un même cabinet sera comptabilisé, les professionnels étant approchés par leur numéro.

La population résidente étudiée est issue des données du recensement INSEE de 2007.

¹ La commune est la plus petite subdivision administrative française (INSEE)

3 Méthodologie de la densité pondérée

La méthode de zonage utilise une variable principale, à savoir la densité, soit le nombre d'orthophonistes libéraux pour 100 000 habitants. Cette densité a été modulée, pour prendre en compte l'offre et les besoins de soins, suivant deux critères, à savoir :

- Activité réelle, en calculant un nombre d'orthophonistes en Équivalent Temps Plein (ETP)
- Structure par âge de la population de la zone pour prendre en compte les besoins de soins (Population standardisée par âge)

3.1 Descriptif des variables utilisées dans le calcul de la densité pondérée

3.1.1 Le nombre d'orthophonistes en Equivalent Temps Plein (ETP)

La notion d'équivalent temps plein permet de tenir compte des professionnels travaillant à mi-temps en libéral et/ou étant en fin de carrière. Le nombre d'orthophonistes en Équivalent Temps Plein (ETP) est calculé en fonction de l'âge du professionnel et de ses honoraires dans l'année. :

- Si les honoraires annuels par PS $< \frac{1}{4}$ de la médiane des honoraires totaux des Orthophonistes alors l'orthophoniste est compté comme un mi-temps (0,5 ETP). Au-delà, il est compté comme un temps plein.
- Si l'orthophoniste a plus de 57 ans², il est considéré comme un mi-temps (0,5 ETP). Avant 57 ans, il est compté comme un temps plein.

L'orthophoniste est considéré comme un plein temps lorsqu'il l'est pour les 2 critères (âge ≤ 57 ans et Honoraires $\geq \frac{1}{4}$ médiane des Honoraires totaux). Sinon, il est compté comme un mi-temps (0,5 ETP).

Par exemple, en 2010, la médiane des Honoraires se situe autour de 45 000 €. Un orthophoniste ayant mois de 10 000 € d'honoraires en 2010 sera alors compté comme un mi-temps, peu importe son âge. De la même façon, un orthophoniste ayant plus de 57 ans et ayant des honoraires supérieurs au quart de la médiane sera également compté comme un mi-temps.

3.1.2 La population résidente standardisée par l'âge dans les bassins de vie/pseudo-cantons

Afin de tenir compte de l'âge de la population par bassin de vie/pseudo canton, la population résidente a été standardisée à partir de la part des honoraires en soins d'orthophonie par habitant et par tranche d'âge (France métropolitaine). Les huit tranches d'âges retenues sont les suivantes :

- 1 classe pour les 0-3 ans,
- 1 classe pour les 4-8 ans,
- 1 classe pour les 9-13 ans,
- 1 classe pour les 14-18 ans,
- 1 classe pour les 19-38 ans,
- 1 classe pour les 39-58 ans,
- 1 classe pour les 59-73 ans,

²Une étude de l'activité (en nombre d'actes) en fonction de l'âge a permis de mettre en évidence que l'activité décroît à partir de 57 ans, c'est pour cela que cet âge a été choisi comme seuil.

- 1 classe des 74 ans et plus.

3.2 Calcul de la densité pondérée

La densité pondérée correspond au nombre d'orthophonistes exprimé en équivalent temps plein pour 100 000 habitants standardisés. Ce calcul est effectué par bassin de vie/pseudo canton.

A l'issue de cette étape, les bassins de vie/pseudo cantons qui ont **au moins un orthophoniste** (le classement des zones sans orthophonistes est expliqué plus bas dans le document) sont classés selon leur niveau de densité pondérée, en cinq niveaux de dotation en fonction des 18^{ème}, 28^{ème}, 78^{ème} et 87,5^{ème} centiles³ de la distribution des densités pondérées de France métropolitaine :

- zones très sous dotées
- zones sous dotées
- zones à dotation intermédiaire
- zones très dotées
- zones sur dotées

4 Classement des bassins de vie/pseudo-cantons sans orthophoniste

Les zones sans orthophoniste représentent 555 bassins de vie/pseudo-cantons, soit 18%. Pour ces bassins de vie/pseudo-cantons, une étude plus précise a été réalisée.

Les bassins de vie/pseudo cantons sans orthophoniste sont reclassés dans les 5 types de zones en fonction de la valeur de leur densité pondérée (seuils France métropolitaine de la méthode) lorsque l'on rajoute un orthophoniste dans la zone. Ci-joint le reclassement de ces zones après ce test :

Zone	Nombre de BVPCT	%
Très sous dotée	91	16%
Sous dotée	74	13%
Intermédiaire	262	47%
Très dotée	99	18%
Sur dotée	29	5%
Total	555	100%

Les zones sans orthophoniste qui seraient reclassées en zone très sous dotée avec une installation sont alors regroupées en une 6^{ème} zone « sans OP avec incitation », représentant 91 bassins de vie/pseudo-

³ Un centile est chacune des 99 valeurs qui divisent les données triées en 100 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/100 de l'échantillon de population. Par exemple, le dernier décile (90^{ème} centile) représente les 10% des densités pondérées les plus élevées, soit environ 8% des bassins de vie/pseudo-cantons.

cantons. Le reste des bassins de vie/pseudo-cantons sans orthophoniste sont intégrés dans les zones intermédiaires, ces zones ne nécessitant pas d'une aide financière à l'installation.

5 Classement des DOM hors Mayotte

Pour les DOM, il n'existe pas de découpage INSEE en bassins de vie/pseudo-cantons. Un découpage par commune (INSEE) a été réalisé. De plus, nous considérons ici les DOM hors Mayotte, les données de population de l'INSEE de 2007 servant au calcul de la densité pondérée n'étant pas disponible pour Mayotte.

Les différentes communes des DOM sont classées par type de zone en fonction de leur densité pondérée suivant les seuils définis pour la France métropolitaine.

Les communes n'ayant pas d'orthophonistes sont également classées en intermédiaire (soit 48 communes).

Zone	Nombre de Communes	%
Très sous dotée	14	13%
Sous dotée	9	8%
Intermédiaire	2	66%
Très dotée	6	2%
Sur dotée	13	12%
Total	112	100%

6 Lexique

- **BVPCT** : bassin de vie/pseudo-canton
- **ETP** :Equivalent Temps Plein
- **OP** : orthophoniste
- **HSD** : honoraires sans dépassement
- **PS** : professionnel
- **PS-cabinet** : professionnel mais rattaché à son cabinet